

## ATELIER



## Ordre et propreté !

L'ordre et la propreté inscrivent l'atelier dans une démarche de qualité et de productivité. Le nettoyage et la maintenance allongent la durée de vie des équipements et préservent la santé des utilisateurs. **L'entretien, c'est la santé !**



**Rappel du Code de Travail :** *les équipements de travail et moyens de protection mis en service ou utilisés dans l'établissement doivent être équipés, installés, réglés et maintenus de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs.*

**Un entretien régulier du poste peinture de l'atelier carrosserie garantit :**

- un fonctionnement pérenne du matériel
- la salubrité et la sécurité du lieu de travail
- la conformité avec le code du travail
- une image qualitative de l'entreprise

## Entretien de la cabine

Pour conserver ses performances et les performances des systèmes de peinture, une cabine de peinture doit être entretenue régulièrement et conformément aux instructions du fabricant. La fréquence de cet entretien dépend de son utilisation et se mesure au temps affiché sur le compteur de sa console de commande.

- **Les filtres**

Les **2 types de filtres utilisés** participent à la performance de la ventilation et en cas de saturation, ils génèrent des poussières.



Source : FFC

1. *Les filtres du plénum* (filtration de l'air extérieur), ont une durée de vie d'environ 1 200h, à condition de remplacer les pré-filtres, en moyenne toutes les 500h. A défaut, la durée de vie des filtres est réduite de 20%.

2. *Les filtres d'extraction* (filtration de l'air après son passage en cabine et avant d'être extrait) doivent être changés toutes les 150 à 300h.

- **Le système de ventilation**

Les composants (conduits, ventilateur...) du système de ventilation nécessitent aussi un entretien régulier. Leur encrassement entrave la circulation de l'air et nuit à son efficacité. Or, plus la vitesse de circulation de l'air diminue, plus le temps de flash off (évaporation entre 2 couches lors de l'application) augmente...

- **Le brûleur à veine d'air**

L'encrassement du brûleur à échangeur indirect inhérent aux fumées de combustion ou à une mauvaise circulation de l'air peut altérer le fonctionnement de la cabine. Son entretien régulier permet de conserver un meilleur rendement et d'éviter tout dysfonctionnement.



### Autres espaces à entretenir

Autour de la cabine de peinture, il faut également veiller à l'entretien et la maintenance des équipements dans tout l'atelier.

- **Dans le laboratoire**, le fonctionnement continu de la ventilation et la qualité de l'éclairage sont tout aussi primordiaux. En outre, pour conserver un environnement propre sans perte de temps ni efforts inutiles, le nettoyage des surfaces doit se faire avant que la peinture ne sèche.

- **Sur les aires de préparation**, l'ennemi à combattre est la poussière générée par les opérations de ponçage. En plus d'une ventilation (d'un débit supérieur à 60m<sup>3</sup>/h), il convient

d'utiliser des centrales d'aspiration à entretenir et vérifier consciencieusement.

- **Dans les sanitaires et les vestiaires**, qui doivent être aérés, chauffés, isolés de l'atelier et du stockage des produits, il convient aussi de veiller au bon fonctionnement des équipements mis à la disposition du personnel, notamment au savon qui doit répondre aux normes NF T73-101 et 73-102.

- **Dans la zone des déchets**, l'espace doit être entretenu et équipé de contenants adaptés au volume produit par l'atelier et répondre aux règles de tri. Filtres, résidus de produits..., considérés comme DID (Déchets Industriels Dangereux), sont à stocker hors d'atteinte avant collecte. Les déchets non souillés, papiers de marouflage et emballages vides sont séparés pour être traités avec les DIND (Déchets Industriels Non Dangereux).

### REFERENCES

Articles L. 233.5.1 et 4222-6 du Code du travail

[www.ecomet.fr](http://www.ecomet.fr) « Artisans, 1<sup>er</sup> éco-citoyen de France »: site dédié à la sensibilisation des artisans et des jeunes en formation professionnelle à la protection de l'environnement

L'entretien offre une nouvelle preuve qu'une démarche éco-responsable, avant d'être une source de dépense, est une source d'économie.



*Le chef d'entreprise a la responsabilité de faire respecter les règles et consignes de contrôle. Il peut choisir le personnel, appartenant ou non à l'entreprise, à qui seront confiés l'entretien et les vérifications périodiques des installations. Les résultats du contrôle des équipements de l'atelier doivent être consignés dans un registre tenu à jour et sous sa responsabilité, et conservé pendant 5 ans. En cas de sinistre, la prise en charge de l'assurance ne pourra alors pas être remise en cause pour défaut d'entretien.*